

La Sagne**Dossier élections communales 2024**

© Musée régional La Sagne

De mémoire d'homme, La Sagne a toujours été à majorité libérale. Au moment de la fusion entre Libéraux et Radicaux en 2008, 60% du Conseil général était libéral et 40% radical. Depuis 2012, toutefois, une entente villageoise, Sagne Demain issue pour l'essentiel de membres provenant du home Le Foyer pour personnes âgées, a fait son apparition avec entre 25 et 35% des sièges, ce qui a permis d'ouvrir le Conseil communal à cette formation, en toute bonne entente.

La dernière législature a toutefois été difficile avec, en particulier, la votation sur l'extension de la carrière, importante source de revenus pour la commune, qui a été refusée par référendum par 50,6% des voix, ce qui a profondément divisé cette petite communauté de quelque 1 060 habitants répartis sur une surface de 2 555 hectares.

Diminution de la dette communale

Cette législature se termine sur un bilan financier très positif avec une diminution sensible de la dette communale qui avait subi une hausse il y a environ dix ans avec la nécessaire remise en état de la production d'eau, du réseau des eaux usées et d'eau de pluie et le chauffage à distance qui permet d'utiliser le bois de feu produit par les forêts communales.

Les prochaines élections communales seront animées puisque pas moins de 43 candidats, dont 13 PLR se sont présentés pour occuper les 21 sièges du Conseil général, qui élira ensuite le Conseil Communal au sein duquel quatre membres sont partants.

C'est une bonne nouvelle au moment où l'on reproche souvent un manque d'engagement pour la chose communale. Un certain renouveau va donc souffler au mois d'avril sur La Sagne.

L'article complet est à retrouver dans *Libertés neuchâteloises*, édition n°6-2024

Bon sens**et responsabilité****Votons
PLR!****Dans toutes les
communes neuchâteloises
le 21 avril 2024 !**